

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC156

présenté par
Mme Meunier

ARTICLE 4

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« L'État veille à compenser à due concurrence l'augmentation des dépenses obligatoires, année par année, avec le bilan résultant du compte administratif de l'année N.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se comprend par le texte même.